

## Copie intégrale du procès-verbal d'assemblée générale ordinaire annuelle en date du 26 juin 2012



Le 26 juin 2012 à 14h30,

Les actionnaires d'UEM, société anonyme d'économie mixte au capital de 20.000.000 d'euros, dont le siège est situé à Metz, immatriculée au RCS de Metz sous le numéro 779 987 486, se sont réunis au siège social de la société, 2, place du Pontiffroy à Metz en assemblée générale, à la suite de la convocation par le conseil d'administration qui leur a été faite par lettre en date du 11 juin 2012.

Il a été établie une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés.

Les sociétés KPMG Audit Est et CHD HBM Audit et Révision représentées respectivement par Messieurs Fabre et Debs, commissaires aux comptes, régulièrement convoquées sont présentes.

Assiste également à la réunion, Monsieur Pierre Stochmel, représentant du comité d'entreprise.

Monsieur Laurent Lajoie, président du conseil d'administration, préside la séance.

Monsieur Laurent Lajoie, représentant le plus grand nombre de voix, est appelé aux fonctions de scrutateurs.

Madame Marie-Esther Mahler est désignée comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 99 999 actions, sur les 100.000 actions composant le capital social soit plus du cinquième des actions ayant le droit de vote.

Le président constate que l'assemblée, réunissant le quorum requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose alors sur le bureau pour être mis à la disposition des actionnaires :

- copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- copie de la lettre de convocation adressée sous la forme recommandée avec accusé de réception aux commissaires aux comptes,
- la feuille de présence
- les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance,
- le rapport de gestion du conseil d'administration incluant le rapport sur la gestion du groupe,
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ainsi que les comptes consolidés,
- le rapport spécial visé à l'article L225-184 du code de commerce sur les options de souscriptions ou d'achats d'actions,
- le rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées,
- les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice et sur les comptes consolidés,
- la copie des documents adressés aux actionnaires sur leur demande,
- le projet des résolutions soumises à l'assemblée.

Le président rappelle à l'assemblée que l'inventaire, les comptes sociaux, les comptes consolidés, le rapport de gestion du conseil d'administration et ses annexes, les rapports des commissaires aux comptes, les projets de résolutions ont été tenus à la disposition des actionnaires et communiqués au comité d'entreprise dans les délais prescrits par la loi.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour, à savoir :

- rapport de gestion du conseil d'administration valant également rapport de gestion du périmètre de la consolidation
- rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011
- rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011
- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et quitus aux administrateurs
- approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011
- affectation du résultat
- rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 225-38 et suivants du code de commerce et approbation de ces conventions.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion du conseil d'administration valant également rapport de gestion du périmètre de la consolidation et des différents rapports des commissaires aux comptes à savoir le rapport général et le rapport spécial sur les comptes sociaux 2011 et le rapport général sur les comptes consolidés.

Le président déclare alors la discussion ouverte.

Après cet échange de vues, personne ne demandant plus la parole, il soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

## 1 RESOLUTIONS

---

### 1.1 PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011, lesquels font apparaître un bénéfice net comptable de 15 118 061,22 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### 1.2 DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice 2011 s'élevant à 15 118 061,22 € de la manière suivante :

- aux actionnaires à titre de dividendes à concurrence de 10 000 000,00 €,
- à la réserve ordinaire à concurrence de 5 118 061,22 €.

Ce montant distribué correspond à 66 % du résultat consolidé après impôts, qui s'élève à 15 232 859,29 €.

Le dividende unitaire est donc de 100 €.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 15 juillet 2012.

Ce dividende est éligible pour les personnes physiques domiciliées en France à la réfaction prévue au

2° de l'article 158-3 du CGI.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il a été distribué une somme de 10 000 000 € pour chacun des trois derniers exercices..

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### 1.3 TROISIEME RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport relatif à l'activité de l'ensemble du périmètre consolidé inclus dans le rapport de gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### 1.4 QUATRIEME RESOLUTION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L.225-38 du code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires qui peuvent prendre part au vote, conformément à la loi.

### 1.5 CINQUIEME RESOLUTION : POUVOIRS

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir de que de droit.

∞ ∞

  
\_\_\_\_\_  
**Président**  
Monsieur Laurent Lajoie

